



Appel à propositions pour réaliser une vidéo sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans un contexte de sécurité alimentaire nationale (VGGT)

CONTEXTE

Faisant suite à la requête faite par l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones des Nations Unies en mai 2014¹, la FAO a organisé une réunion avec des représentants de peuples autochtones sur les **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts** (VGGT, de son acronyme anglais ; <http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/>) les 2 et 3 février 2015². Durant la réunion, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones mit en évidence les challenges majeurs que les peuples autochtones rencontrent, tels que les déplacements forcés, la perte de leurs terres et le manque de reconnaissance de leurs droits fonciers aux ressources naturelles et aux territoires qu'ils occupent depuis plusieurs milliers d'années³.

Le rôle des peuples autochtones dans la mise en œuvre des VGGT fut longuement discuté à la réunion, et les représentants autochtones affirmèrent l'urgence de la situation requérant l'application des VGGT pour protéger et renforcer les droits fonciers des peuples autochtones du monde et mirent en évidence l'importance de la surveillance et de l'évaluation des efforts de mise en œuvre.

Pendant la réunion, le directeur général de la FAO, Jose Graziano da Silva, fit un appel à la dissémination des VGGT en différentes langues, incluant les langues autochtones, afin de progresser dans leur mise en œuvre; il mit aussi en évidence le rôle clef des peuples autochtones dans la lutte pour la sécurité alimentaire et le développement durable.

Suite à cet évènement, les représentants des peuples autochtones ont demandé de façon spécifique à ce que la FAO développe des activités de renforcement de mise en œuvre des VGGT au niveau des pays pour et avec le support des peuples autochtones.

Par conséquent, dans ce procédé de socialisation et de sensibilisation aux VGGT avec les peuples autochtones, la FAO invite toute organisation intéressée à soumettre une proposition pour réaliser **une vidéo** de 10 minutes maximum (une vidéo d'animation de préférence) sur l'utilisation pratique des VGGT pour les peuples autochtones. Le montant alloué au présent appel à propositions s'élève à US\$ 12.000.

OBJECTIFS

Cette vidéo d'animation doit:

- Mettre en évidence le rôle des VGGT en tant qu'outil à utiliser par les peuples autochtones dans des contextes liés à l'occupation des terres ;
- Devenir un outil qui permettra aux peuples autochtones d'apprendre sur les VGGT (leur permettre de faciliter leurs échanges et leurs discussions) ;
- Mettre en évidence les sections des VGGT qui se rapportent le plus directement aux peuples autochtones ;
- Présenter les bonnes pratiques liées à leur application (i.e. Enregistrement des droits usuels à la terre d'une communauté autochtone, développement de nouvelles lois pour la reconnaissance et la protection des droits fonciers légitimes des peuples autochtones etc.) ;

¹ Paragraphe 28, Rapport de la treizième session (12-23 mai 2014) de l'instance permanente sur les questions autochtones.

² Le réunion inclut aussi d'autres thèmes se rapportant aux peuples autochtones, incluant les systèmes alimentaires autochtones.

³ "Indigenous Food Systems, agroecology and the Voluntary Guidelines and Tenure: a meeting between indigenous peoples and FAO", 2-3 Février 2015, Rome (en anglais).



- Etre à caractère universel (pouvant engager des communautés autochtones originaires de toutes les régions) ;
- Mettre l'accent sur des articles clefs/spécifiques du Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirmant les droits fonciers et aux ressources, à la subsistance, à la réparation et à la restitution, au savoir traditionnel, aux sites sacrés ainsi que le Consentement Libre, Préalable et Eclairé (FPIC de son acronyme anglais) ;
- Refléter l'autodétermination des peuples autochtones.

Note : vous pouvez trouver une vidéo d'animation expliquant les principes de FPIC, et qui peuvent vous donner quelques indications sur ce que nous attendons, en suivant ce lien : <https://vimeo.com/66708050>

CRITERES DE SELECTION

Toute préférence sera accordée aux:

- Projets couvrant les objectifs décrits plus haut ;
- Projets donnant des exemples concrets ;
- Projets faisant référence à certains des guides accompagnant les VGGT ;
<http://www.fao.org/nr/tenure/information-resources/fr/>
 1. Genre ;
 2. Gouvernance foncières des forêts ;
 3. Consentement Libre, Préalable et Eclairé ;
 4. Droit de propriété dans la pêche artisanale ;

LANGUE

Les candidatures doivent être soumises en anglais, français ou espagnol.

La vidéo peut être produite dans n'importe quelle langue officielle de la FAO (anglais, français, espagnol, arabe, chinois et russe) ou dans une langue autochtone avec sous-titres.

CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Les organisations autochtones à but non lucratif (organisations de femmes, ou de jeunes autochtones de toutes les régions du monde sont encouragées à postuler) ;
2. Les organisations ayant déjà une expérience dans la production de telles vidéos d'animation. La production d'une vidéo sera demandée de la part des candidats présélectionnés.

SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

Si votre organisation est intéressée par ce travail, vous pouvez nous envoyer votre proposition consistant en une description et un budget avant le vendredi 7 décembre 2015 inclus. Vous pouvez envoyer vos extraits et propositions par email à Patricia.jimenez@fao.org avec Emma.Mcghie@fao.org en copie Cc (merci d'écrire dans le sujet "Abstract/Proposal").

AGENDA PROVISOIRE

Date provisoire de notification des résultats

Début du travail : 18 décembre 2015

Finition du travail 1^{er} mars 2016